

Etaient présents :

MM GOURGUECHON, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, COURTIN, ELOY, GORSE, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Etaient excusés : M DEFFONTAINES (pouvoir donné à M GOURGUECHON), Mme LAURENT (pouvoir donné à M DELOFFRE), Mme CHARDON (pouvoir donné à Mme GORSE) et Mme DUBRUQUE.

Madame Pauline COURTIN est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation comptes rendus du Conseil Municipal des 10 juin et 25 juin 2020,**
- **Renouvellement convention de suivi occupation des sols,**
- **Approbation du compte de gestion 2019 du Lotissement,**
- **Approbation du compte administratif 2019 du Lotissement,**
- **Vote du budget primitif 2020 du Lotissement,**
- **Délégation droit de préemption urbain CCNS,**
- **Détermination conditions location logement de fonction,**
- **Délibération location barnum**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Convention bibliothèque,**
- **Délibération modificative n° 1 Commune,**
- **Convention VALCITY**

1- Approbation compte-rendu du Conseil du 10/06/2020

M le Maire fait lecture du compte-rendu. M LEMIEGRE doit être rajouté dans les présents

Le conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

1- Approbation compte-rendu du Conseil du 25/06/2020

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

M LEMIEGRE doit être rajouté dans les présents. L'achat du souffleur a fait l'objet de 3 propositions de devis (détails à rajouter). Un arrêté municipal doit être pris pour l'abattage de l'arbre D191.

Le conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

2- Renouvellement convention de suivi occupation des sols :

L'instruction est confiée au Pays Grand Amiénois, la prise en charge est faite par la CCNS. Les conventions 2019 et 2020 autorisent le Maire à signer.

Le Conseil approuve la convention de suivi de l'occupation des sols, à l'unanimité.

3- Comptes de Gestion 2019 du Lotissement :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	223 020,78	296 358,11	519 378,89
Titres de recettes émis (b)	47 037,78	118 939,67	165 977,45
Réductions de titres ©			
Recettes nettes (d = b - c)	47 037,78	118 939,67	165 977,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	223 020,78	282 020,78	505 041,56
Mandats émis (f)	118 939,67	48 064,78	167 004,45
Annulation de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	118 939,67	48 064,78	167 004,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		70 874,89	
(h - d) Déficit	71 901,89		1 027,00

Le Conseil approuve le Compte de Gestion 2019 du Lotissement, à l'unanimité.

4- Comptes administratifs 2019 du Lotissement :

Le Conseil approuve le Compte administratif 2019 du Lotissement, à l'unanimité.

5 – Budget primitif 2020 du Lotissement :

Les chiffres du Budget 2020 sont les suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
Article	Ctrl	Libellé	Montants	Article	Libellé	Montants
605	011	Travaux		7015	Ventes terrains aménagés	86 100,00
608	43	Frais accessoires		7133-042	Var en cours production	
6015	11	Terrains à aménager	63 390,00	71355-042	Var terrain à aménager	
6045	11	Etudes, prest de serv		774	Subventions exceptionnelles	
		S/Total coût de production	63 390,00	796-043	Transferts de charges	
6522	65	Excédent à reverser	95 020,33	002	Résultat fonct reporté : excédent	
6611	66	Intérêts d'emprunts		7752	Déficit à faire supporter	
713xx	042	Var en cours production	117 912,67	74758		
71355	042	Var terrain à aménager				
002	002	Résultat fonct reporté : déficit				
022	022	Dépenses imprévues		002	Résultat fonct reporté : excédent	190 223,00
		TOTAL	276 323,00		TOTAL	276 323,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
Article	Ctrl	Libellé	Montants	Article	Libellé	Montants
1641	16	Emprunts		1641	Emprunts	
1068						
1687	16	Avances		1687	Avances	
13251						
3351	040	Travaux en cours		335xx-040	Var en cours production	117 912,67
3354	040	Travaux en cours				
3355	040	Travaux en cours				
33581	040	Travaux en cours				
33586	040	Travaux en cours				
3555	040	Terrains aménagés		3555-040	Dépôts cautionnements reçus	
001	001	Résultat invest reporté : déficit	117 912,67	021	Vrt section de fonct	
				001	Résultat invest reporté : excédent	
		TOTAL	117 912,67		TOTAL	117 912,67

Le Conseil adopte le budget primitif Lotissement 2020, à l'unanimité

6 – Délégation droit de préemption urbain CCNS :

M le maire donne lecture des nouvelles règles relatives au PLUI qui ont été votées par délibération en Conseil Communautaire du 10 juillet 2020. La délégation du droit de préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future est gardée au bénéfice de la commune. Le PLU de droit ne s'applique plus du fait du PLUI

Le Conseil accepte cette délégation, à l'unanimité.

7 – Location logement « dit de fonction » :

Ce logement a fait l'objet de travaux de rénovation (cuisine neuve, peintures, parquets...). Il comporte 3 chambres et le chauffage central au gaz. Le loyer mensuel est arrêté à 720 €.

Les conditions d'attribution sont fixées comme suit :

- Loyer mensuel : 720 € hors charges
- Caution 1 mois
- Salaires nets minima du foyer : 2,5 fois le montant du loyer soit 1 800 €
- Documents à fournir : fiches de paie, avis d'imposition
- Etat des lieux par notaire
- L'accès par la rue du Marais sera préférentiel

Un avis sera distribué dans la commune pour une mise en location à partir du 1^{er} septembre 2020, le numéro du téléphone d'astreinte étant privilégié pour les contacts. Un dossier sera retiré en mairie par les candidats et une commission d'attribution sera chargée du choix des locataires

Le Conseil approuve les conditions de location, à l'unanimité.

8 – Location barnums :

M le Maire rappelle que deux demandes de location des barnums communaux (35 m² et 72 m²) lui sont parvenues et qu'il conviendrait d'en donner l'autorisation ou pas. En cas d'accord, la commission

des fêtes se réunira pour en fixer les conditions et le cahier des charges, dont les principales pourraient être les suivantes :

- Mise à disposition sous forme de prêt avec assistance de 2 agents techniques de la commune (2 x 4 heures), assistance facturée
 - Cautiion de 300 €
 - Ordre de priorité pour la location : Commune, Associations communales et enfin particuliers
- NB : une assurance doit obligatoirement être souscrite*

Le Conseil approuve la location mais charge la Commission des Fêtes d'en fixer les modalités, par 11 voix pour (MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, GERARD, CHARDON, COURTIN, GORSE, LAIGLE, DE LIMERVILLE, DEFFONTAINES, SCAVAZZA) et 3 voix contre (MM AUTIN, ELOY, LEMIEGRE).

9 – Convention mise à disposition agent de bibliothèque par la CCNS :

M le Maire donne la parole à MM DELOFFRE et GERARD après qu'ils aient rencontré avec Mme LAURENT, le maire de ST SAUVEUR, Mme Valérie BILLOT et M VATIGNEZ.

Les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque seraient le mardi de 16 h30 à 18 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h et le samedi de 14 h à 16 h.

L'ouverture se fera le 15 septembre 2020 sous réserve des contraintes dues à la situation sanitaire. Ces informations, horaires et date d'ouverture, seront données sur le site et seront affichées en Mairie et à la Bibliothèque

Un bon d'achat de 500 € a été donné à Valérie BILLOT pour l'achat de livres (romans) chez MARTELLE en complément de l'allocation donnée par la CCNS (à ce titre un montant de 1 000 € est inscrit au budget 2020).

Des travaux de protection sanitaire ont été engagés en vue de l'ouverture.

M VATIGNEZ doit réunir les membres de l'association pour se prononcer sur la continuation ou non de leur activité bénévole. En cas d'arrêt de leur participation et s'agissant d'une association communale, le Conseil serait appelé à se prononcer sur sa dissolution. Il faudra alors faire appel à des bénévoles pour suppléer Mme BILLOT sur certaines tranches horaires en fonction des contraintes d'organisation qui pourront lui être imposées aux heures d'ouverture.

Le Conseil adopte cette convention, à l'unanimité

10– Décision modificative n° 1 –Budget Commune :

M le Maire fait part d'une erreur de report dans l'affectation du résultat 2019 nécessitant une décision modificative au budget communal ; il est proposé d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2020 :

Décision modificative n°1 du 30/07/2020

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	450 940,33	-143 667,78		307 272,55
011 Charges à caractère général	450 940,33	-143 667,78		307 272,55
6184/011	157 713,30	-143 667,78		14 045,52
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	507 904,33	-143 667,78	143 667,78	507 904,33
002 Excédent antérieur reporté Fonct.	507 904,33	-143 667,78	143 667,78	507 904,33
002/002	507 904,33	-143 667,78		364 236,55
002/003	507 904,33		143 667,78	651 572,11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative telle que présentée ci-dessus.

11- Convention VALCITY :

M le Maire fait part de sa rencontre avec le maire de ST SAUVEUR et la CCNS en vue de signer une nouvelle convention avec la société VALCITY incluant la rétrocession des réseaux à la CCNS et l'entretien de la voirie.

M de LIMERVILLE rappelle que nous ne connaissons pas les accords passés par la CCNS mentionnés dans la convention. Refus ou pas des accords sur les PC. Choix des entreprises dans un second temps.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention, à l'unanimité

11 – Informations et questions diverses :

M le Maire informe le Conseil que le ramassage des déchets verts sera interrompu pendant trois semaines au mois d'Août et qu'en conséquence M Ducrocq propose ses services pendant cette période à raison de 2 passages les 8 et 22 août au coût de 250 €/passage. Il conviendra de mentionner dans l'avis d'information de mentionner la date de reprise par le CAT Flixecourt.

Mme GORSE demande si la société CIRCONFLEXE, contactée pour des animations au cours des manifestations communales, a repris contact avec la Commune, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs il faudra vérifier l'éventuelle clause d'annulation en cas de reprise de l'épidémie et des contraintes sanitaires

Le problème de reprise des travaux au restaurant avec une participation de la Commune est de nouveau évoqué. Ce dossier soulevé en réunion de Conseil le 10 juin n'a pas fait l'objet d'un vote. M le Maire va organiser une réunion avec les différents protagonistes, M et Mme Marechal les restaurateurs, M Frédéric TRANNOIS un des propriétaires des locaux et les employés communaux. Ensuite Il fera l'objet d'une décision en conseil au cours des prochaines semaines.

Le dernier terrain disponible dans le lotissement (dossier BOUS) est remis en vente, le mandat de vente devant être complété et signé. 2 visites ont eu lieu mais sans suites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.